

CSE-C de l'UES S.E.I.-S.E.F. Schneider Electric
Les élus titulaires

Monsieur le Président du CSE-C

Le 9 juillet 2026

Par courriel avec avis de lecture

Objet : Lancement d'un droit d'alerte économique (article L. 2312-63 du code du travail)

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consultation du CSEC sur les orientations stratégiques qui vient de s'achever, vous n'avez pas été en mesure de transmettre les éléments susceptibles de nous permettre de mieux comprendre et anticiper l'impact de ces orientations sur les organisations R&D, commerciale et industrielle en France.

Dans l'avis rendu à l'issue de cette consultation, nous avons donc listé les raisons pour lesquelles se dessine selon nous pour la France un risque de nouvelles restructurations de l'outil industriel et d'un nouveau recul du poids de la R&D française dans le dispositif mondial, et ce, alors même que, dans son rapport, Syndex documentait à quel point l'affaiblissement de nos bases historiques (industrielles et R&D) est déjà conséquent.

Vous avez en outre reconnu « ne pas écarter la possibilité de fermer de nouveaux sites en France ». Pour le site de Chasseneuil, vous avez précisé qu'une décision serait annoncée d'ici « la fin de l'année ».

Ne pouvant pas nous satisfaire de la situation, nous avons défini une feuille de route à décliner dans les CSE-C à venir portant sur 6 sujets majeurs et, pour conclure, nous avons précisé que nous utiliserons tous les moyens nécessaires pour « arrêter l'hémorragie ».

Étant donné l'ampleur des enjeux, nous souhaitons par ce courrier tirer la sonnette d'alarme, plus particulièrement sur l'avenir de l'outil industriel.

Nous tenons ici à rappeler les éléments suivants :

- Depuis 2019, dans un cluster Electronics porté en Europe par une forte dynamique, les sites français de Carros, Les Agriers et Espagnac ont perdu 164 000 heures de production et voient leurs perspectives réduites par la régionalisation et la fin de vie des produits.
- Les décisions du groupe insécurisent les trajectoires industrielles pour les sites liés à FD et à Moma, quand bien même ces sites sont ceux qui produisent parmi les gammes les plus profitables aux bornes du groupe. Effectivement, depuis 2019, les sites français du cluster ont perdu 478 000 heures de production. Entre le déplacement de la production vers d'autres pays, les stratégies de platforming et la volonté de massification industrielle, vous prévoyez de retirer 190 000 heures de productions sur 2026-2029.

- Les investissements du groupe se concentrent sur quelques sites, tandis que le montant des investissements sur de nombreux autres sites industriels est faible. La trajectoire 2026 est de nouveau à la baisse après le fort recul de 2025.

Nous considérons qu'il s'agit de faits de nature à affecter de manière préoccupante la situation économique de l'entreprise au sens de l'article L. 2312-63 du Code du travail relatif au droit d'alerte économique du CSEC et qu'elle nécessite des explications de votre part.

Ce droit d'alerte est d'autant plus justifié que, alors même que, dès qu'un projet de restructuration est envisagé, vous êtes tenus de nous consulter afin que nous puissions proposer des projets alternatifs visant à préserver l'emploi en France, vous assumez de ne pas respecter nos prérogatives et attendez d'avoir finalisé vos projets avant de nous impliquer.

C'est donc en prenant la mesure de la gravité de la situation que nous lançons ce droit d'alerte économique, afin de nous donner les moyens d'infléchir les décisions du groupe et l'avenir sombre qu'elles dessinent pour les salariés français des sites appartenant à l'organisation GSC Europe.

En application des articles L. 2316-15 du Code du travail, nous vous demandons d'organiser courant septembre une réunion extraordinaire du CSEC dans le cadre de son droit d'alerte économique avec, à l'ordre du jour, l'examen des réponses aux questions ci-dessous.

- Pourriez-vous nous fournir une présentation :
 - De la cartographie des gammes produites en France et de leur positionnement dans la pyramide marketing client et dans leur cycle de vie ;
 - Des gammes sœurs (médium, minimum, marché, application, ampérage, puissance...) et de leurs lieux de production en Europe et au niveau international.
- Sur les sites du périmètre ainsi défini, présentation depuis 2023 (et perspectives à 2029, quand disponibles), pourriez-vous nous communiquer les chiffres :
 - Du taux de marge brute aux bornes du groupe et des indicateurs de qualité industriel et de satisfaction client ;
 - Des volumes de production en détaillant les raisons des évolutions (effet volume/productivité et transferts in/transferts out) avec un focus spécifique sur les marchés qui se développent autour des data centers en Europe ;
 - Des fiches PILT ;
 - Du taux horaires DVC permanent et temporaires en 2025 versus taux horaires sites concurrents internes au groupe (Power of two) ?
 - Du nombre d'heures DVC et NVDC total prévu, ainsi que des effectifs associés en précisant effectifs permanents et temporaires (documents IDB Industrial DataBase) ;
 - Des investissements en détaillant immobilier, efficacité, capacité, nouveaux produits ;
 - Des roadmaps et de la stratégie de platforming ;
 - Du plan d'investissement 2026/2029 sur les sites produisant des gammes similaires en Europe.
- Pourriez-vous nous fournir la présentation de la stratégie de regroupement des sites industriels « campus », au détriment des sites isolés ainsi que la stratégie « make » or « buy ».

- Pour les sites de Chasseneuil, BLR, les Agriers, Le Vaudreuil et Dijon, pourriez-vous clarifier l'évolution du périmètre d'activité Moma et présentation et en particulier :
 - des moyens mis dans l'entretien et l'évolution des gammes au regard de la profitabilité dégagée sur la période ;
 - des orientations de la Lob en termes d'approche marché et de localisation de son outil industriel ;
 - de la politique de prix et des moyens commerciaux mis sur le terrain pour promouvoir ces offres.
- Pour le site d'Angoulême, nous souhaiterions comprendre l'impact de la gestion « vache à lait » de C&S sur le site incluant une présentation de l'évolution des volumes par zone de destination et de la marge brute associée.
- Pour le site de Carros, nous demandons une clarification de sa vocation en tant que site IA et des produits amenés à redonner de l'activité au site.
- Concernant Carros et les Agriers, nous souhaiterions une présentation de la stratégie PCBA de GSC Europe.
- Concernant MasterTech, pouvez-vous communiquer les plans à trois ans et l'intégration des châssis MasterPact NT, l'avenir de la découpe et des pastilles moyenne tension
- Quelle pérennité pour les sites de Newlog, Soultz et Alès qui ne bénéficient quasiment pas d'investissement depuis plusieurs années ?

Nous vous demandons également de bien vouloir nous adresser une réponse écrite et précise à nos questions au moins 3 jours avant la réunion afin que celle-ci soit réellement utile et que nous puissions décider en toute connaissance de cause d'avoir recours ou non à l'assistance d'un expert.

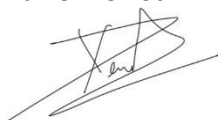
Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-66 du Code du travail, nous vous demandons aussi d'inscrire cette demande d'explications sur le caractère préoccupant de la situation économique de l'entreprise à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'administration de la société Schneider Electric France.

Cordialement

Les élus titulaires du CSEC de l'UES S.E.I/ S.E.F. Schneider Electric

Secrétaire adjoint du CSEC, en l'absence du Secrétaire

Xavier Perrot



Signature